

# LA CONFESSION DES PAYS-BAS

*Confession véritablement chrétienne, contenant le sommaire de la doctrine de Dieu, et du salut éternel de l'âme.*

## **Article 1.**

Nous croyons tous de coeur, et confessons de bouche, qu'il y a une seule et simple essence spirituelle, que nous appelons Dieu, éternel, incompréhensible, invisible, immuable, infini, lequel est tout-puissant, tout sage, juste et bon, et source abondante de tous biens.

II Cor. 3:17; Jean 4:24.

## **Art. 2.**

Nous le connaissons par deux moyens: premièrement par la création, conservation et gouvernement du monde universel, d'autant que c'est devant nos yeux comme un beau livre, auquel toutes créatures petites et grandes servent de lettres, pour nous faire contempler les choses invisibles de Dieu, à savoir, sa puissance éternelle et sa divinité comme dit l'apôtre saint Paul dans Rom. 1:20: "Toutes ces choses sont suffisantes pour convaincre les hommes, et les rendre inexcusables". Deuxièmement, il se fait connaître plus manifestement par sa sainte et divine Parole; suffisamment pour notre besoin en cette vie pour sa gloire et pour le salut des siens.

Ps. 19:2; Eph.4:6; I Tim. 2:5; Deut. 6:4; Mal. 2:10; I Cor. 8:4,6; I Cor. 12:4-6.

## **Art. 3.**

Nous confessons que cette Parole de Dieu n'a pas été envoyée, ni apportée par une volonté humaine; mais que les saints hommes de Dieu ont parlé étant poussés du Saint-Esprit, ainsi que le dit saint Pierre; et, à cause du soin particulier que notre Dieu a de nous et de notre salut, il a commandé à ses serviteurs les prophètes et apôtres de rédiger ces oracles par écrit, lui-même ayant de son doigt écrit les deux tables de la Loi. Pour cette raison nous appelons ces écrits Ecritures Saintes et divines.

II Pier. 1:21; Ps. 102:19; Ex. 17:14; (Deut. 3); Ex. 34:27; Deut. 5:22; Ex. 31:18.

## **Art. 4.**

L'Ecriture Sainte comporte deux parties: l'Ancien et le Nouveau Testament, qui sont les livres canoniques et qu'il nous faut accepter comme tels. Le nombre en est comme suit en l'Eglise de Dieu: pour l'Ancien Testament: les cinq livres de Moïse - Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome; le livre de Josué, des Juges, Ruth, les deux livres de Samuel, les deux livres des Rois, les deux livres des Chroniques dits "Paralipomenôn", le premier livre d'Esdras, Néhémie, Esther, Job; les Psaumes de David, les trois livres de Salomon, à savoir, les Proverbes, l'Ecclésiaste, et le Cantique des Cantiques; les quatre grands prophètes: Esaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel; puis les douze petits prophètes: Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. Pour le Nouveau Testament: les quatre évangélistes - saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean; les Actes des Apôtres, les quatorze épîtres de saint Paul: Romains, deux Corinthiens, Galates, Ephésiens, Philippiens, Colossiens, deux Thessaloniens, deux Timothée, Tite, Philémon, Hébreux; et les sept épîtres des autres apôtres: saint Jacques, deux saint Pierre, trois saint Jean, saint Jude, et l'Apocalypse de saint Jean apôtre.

**Art. 5.**

Nous recevons ces livres là seulement pour saints et canoniques, pour régler, fonder, et établir notre foi; et sans douter nous croyons toutes les choses qui y sont contenues, non principalement parce que l'Eglise les reçoit et les approuve comme tels; mais parce que le Saint-Esprit rend témoignage en notre coeur qu'ils sont de Dieu, et c'est une évidence même pour les aveugles qui peuvent apercevoir que les choses qui y sont prédites sont vraies accomplies.

**Art. 6.**

Nous distinguons ces saints livres des livres apocryphes: que sont les 3e et 4e livres d'Esdras, le livre de Tobie, Judith, Sagesse, Ecclésiastique, Baruc, ce qui a été ajouté à l'histoire d'Esther, le Cantique des trois enfants en la fournaise, l'histoire de Susanne, l'histoire de Bel et du Dragon, la Prière de Manassé, et les deux livres de Maccabée. L'Eglise peut bien lire ces écrits et en prendre instruction dans la mesure où ils sont en accord avec les livres canoniques; mais ils n'ont point de force ni de vertu, de sorte qu'on ne peut en aucun cas fonder un point concernant la foi ou la religion chrétienne, au risque d'amoinrir l'autorité des autres saints livres.

**Art. 7.**

Nous croyons que cette Ecriture Sainte contient parfaitement la volonté divine, et que tout ce que l'homme doit croire pour être sauvé, y est suffisamment enseigné. Car puisque toute la manière du service que Dieu requiert de nous, y est longuement décrite, les hommes, fussent-ils apôtres, ne doivent enseigner autrement, que ce qui nous a été déjà enseigné par les Saintes Ecritures, fût-il un ange du ciel, ainsi que le dit saint Paul. Car puisqu'il est défendu d'ajouter et de retrancher à la Parole de Dieu, cela prouve que la doctrine est parfaite et complète en toutes sortes. Aussi il ne faut pas comparer les écrits des hommes, quelque saints qu'ils aient été, aux écrits divins, ni la coutume, ni le grand nombre, ni l'ancienneté, ni la succession des temps, ni des personnes, ni les conciles, ni les décrets, ni les arrêts à la vérité de Dieu, (car la vérité est au-dessus de tout); tous les hommes sont menteurs et plus vains que la vanité même. Aussi nous rejetons de tout notre coeur tout ce qui ne s'accorde pas à cette règle infaillible, comme les apôtres nous l'enseignent en disant: "Epreuvez les esprits s'ils sont de Dieu" et "Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez point en votre maison"

II Tim. 3:16-17; I Pier. 1:11-12; Prov. 30:6; Gai. 3:15; Apoc. 22:18; I Tim 1:3; Gai. 1:8,11; I Cor 15:2; Act. 26:22; Rom. 15:4; AcL 18:28; I Pier. 4:11; Col. 2:8; Act. 4:19; II Pier. 2:16; Jean 15:15; I Jean 4:5; Act. 20:27; II Jean 1; Jean 4:25; DeuL 13:1; Hébr. 8:9; Mat. 15:3; 17:5; Marc 7:7; Rom. 3:4; Esa. 8:20; II Tim. 4:3; I Pier. 5:12; II Thess. 2:2; Ps. 12:7; 19:8,9,12; Deut. 4:6; 6:9; Jean 5:39.

**Art. 8.**

Suivant cette vérité et cette Parole de Dieu, nous croyons en un seul Dieu, qui est une seule essence, en laquelle il y a trois personnes réelles et vraies et éternellement distinguées selon leurs propriétés incommunicables, à savoir, le Père étant cause, origine et commencement de toutes choses tant visibles qu'invisibles; le Fils, qui est la Parole, la sagesse et l'image du Père; le Saint-Esprit étant la vertu et la puissance éternelle procédant du Père et du Fils. Cependant une telle distinction n'implique pas que Dieu soit divisé en trois, étant donné que l'Ecriture nous enseigne que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont chacun sa subsistance distincte par ses propriétés, de sorte que toutefois ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu. Il est donc manifeste que le Père n'est point le Fils, et que le Fils n'est point le Père, et de

même que le Saint-Esprit n'est ni le Père ni le Fils. Cependant ces personnes ainsi distinctes ne sont ni divisées, ni confondues, ni mêlées. Car le Père n'a point pris chair ni le Saint-Esprit mais seulement le Fils; le Père n'a jamais été sans son Fils ni sans son Saint-Esprit, parce que tous trois sont d'éternité égale en une même essence. Il n'y a ni premier, ni dernier, car tous trois sont un en vérité et en puissance, en bonté et en miséricorde.

I Cor. 1:24; Jean 1:14; I Jean 1:1; Apoc. 19:13; Prov. 8:22; Col. 1:15; Mat. 28:19; 3:16,17; Jean 1:14; Mich. 5:2.

#### **Art. 9.**

Nous connaissons toutes ces choses tant par les témoignages de la Sainte Ecriture que par les effets, et principalement par ceux que nous sentons en nous-mêmes. Les témoignages des Ecritures Saintes qui nous enseignent à croire en cette Sainte Trinité sont écrits en plusieurs passages de l'Ancien Testament, dont nous ne citerons que quelques-uns. Au livre de la Genèse Dieu dit: "Faisons l'homme à notre image et selon notre ressemblance...Dieu donc créa l'homme à son image, il le créa mâle et femelle". Voici Adam est fait comme l'un de nous. Il apparaît par cela qu'il y a pluralité de personnes en la Dèité, quand il dit: "Faisons l'homme à notre image". Et puis il montre l'unité quand il dit: "Dieu créa", n'est vrai qu'il ne dit point combien il y a de personnes; mais ce qui est en quelque sorte obscur dans l'Ancien Testament, est très clair dans le Nouveau. Quand notre Seigneur fut baptisé au Jourdain, la voix du Père a été entendue disant: "Celui-ci est mon Fils bien-aimé". Le Fils est vu en l'eau et le Saint-Esprit apparaît sous forme d'une colombe. Lors du Baptême des fidèles cet ordre a été donné par Christ: "Baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit". En l'Evangile selon saint Luc, l'ange Gabriel parle ainsi à Marie, mère de notre Seigneur: "Le Saint-Esprit viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le Saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu." "La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communication du Saint-Esprit soit avec vous." "D. y en a trois qui rendent témoignage au ciel: le Père, la Parole, et le Saint-Esprit, et ces trois sont un". Tous ces passages nous enseignent pleinement au sujet des trois personnes en une seule essence divine. Cette doctrine dépasse l'entendement humain, cependant nous la croyons maintenant par la Parole, en attendant d'en avoir la pleine connaissance et jouissance au ciel. Or, il faut aussi noter les offices et les effets particuliers des trois personnes envers nous. Le Père est appelé notre Créateur par sa vertu; le Fils est notre Sauveur et Rédempteur, par son sang; le Saint-Esprit est notre Sanctificateur, par sa demeure en nos coeurs. Cette doctrine de la Sainte Trinité a toujours été maintenue en la vraie Eglise depuis les temps des apôtres jusqu'à présent contre les juifs, les musulmans et contre les faux chrétiens et les hérétiques tels que Marcion, Manès, Praxéas, Sabellius, Samosatenus, Arius, et autres semblables, lesquels avec raison ont été condamnés par les saints Pères. Ainsi nous recevons volontiers en cette matière les trois symboles, celui des apôtres, celui de Nicée et celui d'Athanase, et de même ce qui en a été déterminé par les anciens conformément à ceux-ci.

Mat. 3:16; 28:19; Luc 1:35; Act. 2:32-33; II Cor. 13:13; I Jean 5:7; I Pier. 1:2; I Jean 4:13,14; Gai. 4:6; Eph. 3:14,16; Tite 3:4-6; Jude 1:20-21; Rom. (6) 8:9; Act. 10:38; 8:29,37; Jean 14:16; 15:26; 1:33.

#### **Art. 10.**

Nous croyons que Jésus-Christ quant à sa nature divine est le Fils unique de Dieu, éternellement engendré, n'étant ni fait ni créé (car il aurait été une créature); mais d'une essence avec le Père et coéternel, l'image engravée de la personne du Père et la splendeur de la gloire de celui-ci étant en tout semblable à lui, qui est le Fils de Dieu, non point seulement

depuis qu'il a pris notre nature, mais de toute éternité, comme ces témoignages nous enseignent étant rapportés l'un à l'autre. Moïse dit que Dieu a créé le monde, saint Jean dit que toutes choses ont été créées par la Parole, qu'il appelle Dieu; l'apôtre dit que Dieu a fait les siècles par son Fils et que Dieu a créé toutes choses par Jésus-Christ. D. faut donc que celui qui est nommé Dieu, Parole, Fils, et Jésus-Christ soit déjà lorsque toutes choses ont été créées par lui. C'est pourquoi le prophète Michée dit: "Son origine remonte au lointain passé, aux jours d'éternité". L'apôtre dit: "Il est sans commencement de jour, sans fin de vie". Il est donc le vrai Dieu éternel, le Tout-Puissant, que nous invoquons, adorons et servons.

Jean 1:18; 1:49; 1:14; Col. 1:15; Hébr. 1:3; Mat. 3:17; 17:5; Jean 8:24; 10:30; (9:36); Act. 8:34-35; Esa. 7:14; Rom. 9:5; I Thess. 3:11; Phil. 2:11; II Cor. 5:19; Act. 20:21; Eph. 3:8-9; Tite 2:13; I Cor. 8:6; Hébr. 1:1-2; 3:3; Jean 1:3; I Jean 5:5; Jean 8:58; 17:5; Gai. 4:4; Mien. 5:2; Col. 1:15; Ps. 2:7,12; Hébr. 13:8.

#### ***Art. 11.***

Nous croyons et confessons aussi que le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils, n'étant ni fait, ni créé, ni engendré, mais seulement procédant des deux: il est la troisième personne de la Trinité en ordre, d'une même essence, majesté et gloire avec le Père et le Fils, étant vrai et éternel Dieu, comme nous enseignent les Ecritures Saintes.

Gen. 1:2; Hébr. 1:3; 11:3; Jean 1:3; Ps. 33:6; 101:3; Jér. 32:17; Mal. 2:10; Jean 15:26; Ps. 104:30; Jean 14:16,26.

#### ***Art. 12.***

Nous croyons que le Père a créé par sa Parole, c'est-à-dire par son Fils, à partir de rien le ciel et la terre et toutes les autres créatures, quand il lui a semblé bon, donnant à chaque créature leur être, leur forme et leur figure, et divers offices pour servir leur Créateur. Nous croyons qu'aujourd'hui même il les soutient et les gouverne toutes selon sa providence éternelle, et par sa vertu infinie, pour servir à l'homme, afin que l'homme serve son Dieu. Il a aussi créé les anges bons, pour être ses messagers et pour servir à ses élus. Parmi ces anges, les uns sont déchus de l'excellence en laquelle Dieu les avait créés, en la perdition éternelle, et les autres ont persisté et demeuré en leur premier état par la grâce de Dieu. Les diables et les esprits malins sont tellement corrompus, qu'ils sont les ennemis de Dieu et de tout bien, s'en prenant avec violence à l'Eglise comme des brigands de tout leur pouvoir, et à chacun de ses membres pour le détruire par leurs tromperies. Par leur propre malice ils sont condamnés à la perpétuelle damnation, attendant de jour en jour leurs tourments. A ce sujet nous abhorrons (détestons) l'erreur des sadducéens, qui nient qu'il y ait des esprits et des anges, et ainsi que celle des manichéens, qui disent que les diables ont leur origine en eux-mêmes, étant mauvais de leur nature propre, sans avoir été corrompus.

Esa. 40:26; Dan. 4; Act. 5:3; Col. 1:16; I Tim. 4:4; Hébr. 3:4; Apoc. 4:11,16; Hébr. 1:14; Ps. 103:21; 34:8; Jean 8:44; II Pier. 2:4; Luc 8:31; Mat. 25:41; Act. 23:8; Mat. 4:1-11.

#### ***Art. 13.***

Nous croyons que ce Dieu bon, après avoir créé toutes choses, ne les a pas abandonnées à l'aventure, ni au hasard; mais les conduit et gouverne de telle façon selon sa sainte volonté, que rien n'advient en ce monde sans son ordonnance; toutefois Dieu n'est point auteur, ni coupable du péché commis. Sa puissance et sa bonté sont tellement grandes et incompréhensibles qu'il ordonne et fait son oeuvre, de manière excellente et juste, même si les diables et les méchants agissent injustement. Quant à ce qu'il fait et qui outre-

l'entendement humain, nous ne voulons en enquérir curieusement, plus que notre capacité ne tolère, mais en toute humilité et respect nous adorons les justes jugements de Dieu, qui nous sont cachés, en nous contentant d'être disciples de Christ pour apprendre seulement ce qu'il nous montre par sa parole, et à ne point outrepasser ces bornes. Cette doctrine nous apporte une consolation indicible, nous disant que rien n'arrive au hasard. Ainsi, par l'ordonnance de notre bon Père céleste, qui veille sur nous par un soin paternel; tenant toutes créatures assujetties à lui, de sorte que pas un des cheveux de notre tête (car ils sont tous comptés) ni même un petit oiseau ne peut tomber en terre sans la volonté de notre Père. Nous nous reposons en cette consolation, sachant qu'il tient les diables en bride et tous nos ennemis, lesquels ne peuvent nous nuire sans sa permission et sa volonté. Nous rejetons donc l'erreur damnable des épicuriens, qui disent que Dieu ne se mêle de rien et laisse aller toutes choses au hasard.

Jean 5:17; Hébr. 1:3; Prov. 16:1-2; Eph. 1:11; Jacq. 4:13,15; Job 1:21; Act. 4:28; Act. 2:23; I Sam 2:25; Ps. 115:13; Esa. 45:7; Amos 3:6; Prov. 21:1; Ps. 105:25; Esa. 10:5-6; II Thess. 2:11; Ez. 14:9; Mat. 10:29; Rom. 1:28; I Rois 11:23; Gen. 45:8; 50:20; II Sam. 16:10; Mat. 8:31; I Jean 2:16; Ps. 5:5; I Jean 3:8.

#### ***Art. 14.***

Nous croyons que Dieu a créé l'homme de la poussière de la terre et l'a fait et formé selon son image et à sa ressemblance, bon, juste, et saint, pouvant par son vouloir accomplir la volonté de Dieu, mais en étant en honneur il n'a pas reconnu son excellence mais s'est volontairement soumis au péché, et par conséquent à la mort et à la malédiction, en prêtant l'oreille à la parole du diable. Il a transgressé le commandement de vie, qu'il avait reçu et s'est retranché de Dieu - qui était sa vraie vie - par son péché, ayant corrompu toute sa nature; il s'est rendu coupable de mort corporelle et spirituelle; est devenu inique, pervers, corrompu dans toutes ses voies, Û a perdu tous les dons excellents qu'il avait reçus de Dieu. Il ne lui est resté que de petites traces de ceux-ci, suffisantes pour rendre l'homme inexcusable, d'autant plus que tout ce qui est lumière en nous est changé en ténèbres, comme l'Écriture nous enseigne, en disant: "La lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise." A cet endroit saint Jean appelle les hommes ténèbres. C'est pourquoi nous rejetons tout ce qu'on enseigne du franc arbitre de l'homme, parce qu'il n'est que l'esclave du péché, et ne peut rien qui ne lui soit donné du ciel. Qui est celui qui se vantera de pouvoir faire de lui-même quelque bien; le Christ dit: "Nul ne peut venir à moi si mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire." Qui accomplira sa volonté, sachant que l'affection de la chair est inimitié contre Dieu? Qui parlera de sa connaissance, voyant que l'homme sensuel ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu? Bref, qui mettra en avant une seule pensée, vu qu'il entend que nous ne pouvons penser de nous-mêmes, mais que notre suffisance est de Dieu? Pourtant ce que dit l'apôtre doit à juste raison demeurer ferme et arrêté, que Dieu opère en nous le vouloir et le faire selon son bon plaisir. Il n'y a ni entendement, ni volonté conforme à celle de Dieu, que Christ n'ait opéré ce qu'il nous enseigne, en disant: "Sans moi vous ne pouvez rien faire."

I Pier. 2:9; Eccl. 12:7; Ps. 8:5; Ps. 49:21; Esa. 59:2; Gen. 3:17,19; Eccl. 7:29; Rom. 5:12; Jean 8:7; Eph. 4:22,12; Rom. 3:10; 8:6; Act. 14:16-17; Rom. 1:20,21; Act. 17:27; Eph. 4:18; 5:8; Jean 1:5; Ps. 37:9; Esa. 26:12; Ps. 94:11; Rom. 8:3; Esa. 45:25; Jean 3:27; 6:44; I Cor. 2:14; II Cor. 3:5; Phil. 2:13.

#### ***Art. 15.***

Nous croyons que par la désobéissance d'Adam le péché originel a été répandu sur tout le genre humain. Le péché originel est une corruption de toute la nature, et un vice héréditaire,

dont les petits enfants dès le sein maternel sont souillés. Il produit en l'homme toute sorte de péché, y servant de racine: il est tellement perverti (vilain) et abominable devant Dieu, qu'il est suffisant pour condamner le genre humain; il n'est ni aboli ni déraciné, même par le Baptême, étant donné que le péché jaillit comme d'une méchante source. Néanmoins il n'est point imputé aux enfants de Dieu pour les condamner, ceux-ci sont pardonnés par sa grâce et miséricorde, non afin qu'ils se relâchent, mais afin que la connaissance de cette corruption les fasse souvent gémir, désirant être délivrés du corps de cette mort. Nous rejetons l'erreur des pélagiens qui disent que ce péché n'est autre chose qu'une imitation.

Ps. 51:5; Rom. 3:10, Jean 3:6; Gen. 6:3; Eph. 2:5; Job 14:4; Rom. 5:14; 7:18,19.

#### ***Art. 16.***

Nous croyons que toute la lignée d'Adam étant ainsi précipitée en perdition et en ruine par la faute du premier homme, Dieu s'est montré tel qu'il est, à savoir, miséricordieux et juste. Dieu est miséricordieux et juste en retirant et en sauvant de cette perdition, en son conseil éternel et immuable, ceux qu'il a élus et choisis par sa pure bonté en Jésus-Christ notre Seigneur, sans considération aucune de leurs oeuvres. Il est juste, en laissant les autres en leur ruine et leur perdition dans lesquelles ils se sont précipités.

Rom. 9:16; 3:12; I Sam. 12:22; Ps. 65:5; Mal. 1:2; II Tim. 1:9; Rom. 9:29; Tite 3:4-5; Eph. 1:4-5; Rom. 11:5; Act. 2:47; 13:48; II Tim 2:20; Rom. 9:11; I Pier. 1:2; Rom. 9:21; Jean 6:27,44; 17:9,12; Jean 15:16; Rom. 11:34-35; 15:19; Tite 1:1; Eph. 1:3; Jean 10:29; Mat. 15:24; 20:23.

#### ***Art. 17.***

Nous croyons que par sa merveilleuse sagesse et bonté, notre Dieu, voyant que l'homme s'était ainsi précipité en la mort tant corporelle que spirituelle, et qui l'a rendu tout à fait misérable, s'est mis en personne à le chercher quand il s'enfuyait tout tremblant, et l'a consolé lui promettant de lui donner son Fils, né de la femme pour écraser la tête du serpent et pour le rendre bienheureux.

Gen. 3:15; 22:18; Esa. 7:14; Jean 7:42; II Tim. 2:8; Hébr. 7:14; Jean 1:14; Gen. 3; Gai. 4:4.

#### ***Art. 18.***

Nous confessons que Dieu a accompli la promesse faite aux Pères anciens par la bouche de ses saints prophètes en envoyant au monde, au temps ordonné par lui, son Fils unique et éternel, lequel prit la forme de serviteur, se rendit semblable aux hommes prenant une vraie nature humaine, avec toutes ses infirmités (excepté le péché), étant conçu de la bienheureuse vierge Marie par la vertu du Saint-Esprit, sans la participation d'un homme. Il a non seulement pris la nature humaine quant au corps; mais aussi une vraie âme humaine, afin qu'il fût vrai homme. Car, puisque l'âme, de même que le corps, était perdue, il fallait qu'il revête les deux, pour sauver l'une et l'autre. Par conséquent, contre l'hérésie des anabaptistes qui nient que Christ a pris la chair humaine de sa mère, nous confessons que Christ a participé à la même chair et au sang des enfants, qu'il est issu de David selon la chair, fait de la semence de David selon la chair, fruit du ventre de la vierge Marie, né d'une femme, germe de David, rejeton de la racine de Jessé, sorti de Juda, de la race des Juifs selon la chair, de la semence d'Abraham: il a été fait semblable à ses frères, excepté le péché, de sorte qu'il est par ce moyen vraiment notre Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous.

Phil. 2:7; I Tim. 3:16; Luc 1:55; Gen. 26:4; II Sam. 7:12; Ps. 132:11; Act. 13:23; I Tim. 2:5; I Cor. 12:3; Jér. 33:15; Hébr. 7:14; Rom. 9:5; Gai. 3:16; Hébr. 2:16; Mat. 1:16.

**Art. 19.**

Nous croyons que par cette conception la personne du Fils a été unie et conjointe inséparablement avec la nature humaine, de sorte qu'il n'y a point deux Fils de Dieu, ni deux personnes; mais deux natures unies en une seule personne, chaque nature ayant ses propriétés distinctes. Ainsi la nature divine est toujours demeurée incréée, sans commencement de jours, ni fin de vie, remplissant le ciel et la terre. La nature humaine n'a pas perdu ses propriétés; mais elle est demeurée créature ayant commencement de jours, étant d'une nature finie, et retenant tout ce qui convient à un vrai corps. Par sa résurrection il a donné au corps l'immortalité; il n'a, néanmoins, pas changé l'identité de sa nature humaine, vu que notre salut et résurrection dépendent aussi de l'authenticité de son corps. Mais ces deux natures sont tellement unies en une personne, qu'elles n'ont pas été séparées même par sa mort. Ce qu'il remit à son Père en mourant était un vrai esprit humain, qui sortit de son corps. Cependant la nature divine demeura toujours unie avec la nature humaine, même au tombeau. La divinité ne cessait d'être en lui, comme elle l'avait été, quand il était petit enfant, quoique pour un peu de temps elle ne se manifesta pas. Voilà pourquoi nous le confessons vrai Dieu et vrai homme: vrai Dieu, pour vaincre la mort par sa puissance, et vrai homme, afin qu'il mourût pour nous selon l'infirmité de sa chair.

Mat. 28:20; Eph. 4:8,12; Hébr. 7:3; Mat. 26:11; Act. 1:11; 3:21; Luc 24:39; Jean 20:25; Act. 1:3; Mat. 27:50.

**Art. 20.**

Nous croyons que Dieu étant parfaitement miséricordieux et également très juste a envoyé son Fils, pour revêtir la nature en laquelle la désobéissance avait été commise, et pour porter en cette nature le châtiment du péché par sa passion amère et sa mort. Dieu a donc déclaré sa justice envers son Fils l'ayant chargé de nos péchés et a répandu sa bonté et sa miséricorde sur nous, coupables et dignes de condamnation, nous donnant son Fils à la mort dans un amour parfait et le ressuscitant pour notre justification, afin que par lui nous ayons l'immortalité et la vie éternelle.

Hébr. 2:14; Rom. 8:3,32; 4:25.

**Art. 21.**

Nous croyons que Jésus-Christ est Souverain Sacrificateur éternellement par un serment, selon l'ordre de Melchisédech, et qu'il s'est présenté en notre nom devant son Père pour apaiser sa colère avec pleine satisfaction en s'offrant lui-même sur le bois de la croix, et répandant son sang précieux, pour la purification de nos péchés, comme les prophètes l'avaient prédit. Car il est écrit que le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui, le Fils de Dieu, et que nous sommes guéris par ses blessures, qu'il a été mené à la mort comme un agneau, mis au rang des pécheurs et condamné comme malfaiteur par Ponce Pilate, qui le prononça (pourtant) innocent, n'a donc payé, pour ce qu'il n'avait pas ravi et a souffert, lui juste, pour les injustes, en son corps et en son âme, de sorte que sentant l'horrible punition due à nos péchés, sa sueur devint comme des grumeaux de sang coulant en terre. Il a crié: "Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as tu abandonné?" Il a enduré tout cela pour la rémission de nos péchés. Pourtant à juste titre nous disons avec saint Paul que "nous ne connaissons autre chose sinon Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié; nous estimons toutes choses comme une perte, pour l'excellence de la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ"; nous trouvons toutes consolations en ses plaies et n'avons besoin ni de chercher, ni d'inventer un autre moyen, pour nous réconcilier avec Dieu; ce seul et unique sacrifice offert une fois pour

toutes, rend les fidèles parfaits à perpétuité. C'est aussi la raison pour laquelle il a été appelé par l'ange de Dieu Jésus-Christ, c'est-à-dire Sauveur: il devait sauver son peuple de ses péchés.

Ps. 110:4; Hébr. 5:10; Rom. 5:8-9; Col. 2:14; Hébr. 2:17,9; Rom. 4:25; Jean 15:13; Act. 2:24; Jean 3:16; Rom. 8:32; I Tim. 1:15; Esa. 53:5; Hébr. 9:14; I Pier. 2:24; Jean 18:38; Ps. 69:5; Ex. 12:6; Ps. 22:16; Esa. 53:7; Dan. 9:26; I Cor 2:2; Rom. 5:6; Phil. 2:8; Hébr. 9:12; I Pier. 1:18-19; Jean 10:9; Hébr. 9:25-26; 10:14; Jean 5:10; Mat. 1:21; Act. 4:12; Luc 1:31.

#### **Art. 22.**

Nous croyons que pour obtenir la vraie connaissance de ce grand mystère, le Saint-Esprit engendre en nos coeurs une vraie foi, laquelle embrasse Jésus-Christ, avec tous ses mérites, le fait sien, et ne cherche rien hors de lui. Autrement il faudrait nécessairement que tout ce qui est requis pour notre salut, ne soit point en Jésus-Christ; or si tout y est, que celui qui a Jésus-Christ par la foi possède tout son salut De dire donc que Christ ne suffit point, mais qu'il faut autre chose, c'est un blasphème énorme contre Dieu, n s'ensuivrait que Jésus-Christ ne serait que demi Sauveur. Et pourtant, avec raison, nous disons avec saint Paul, que nous sommes justifiés par la seule foi, ou par la foi sans les oeuvres. Cependant nous n'entendons pas à proprement parler que ce soit la foi même qui nous justifie; car elle n'est que l'instrument par lequel nous embrassons Christ notre justice. Jésus-Christ nous alloue tous ses mérites et les oeuvres saintes qu'il a faites pour nous, et en notre nom. Il est devenu notre justice, et la foi est l'instrument qui nous garde en la communion de toutes ses grâces, lesquelles étant faites nôtres nous sont plus que suffisantes pour nous pardonner tous nos péchés.

Ps. 51:8; Eph. 1:17-18; IThess. 1:6; I Cor. 2:12; Gai. 2:21; Jér. 23:6; I Cor. 1:20, Jér. 51:10; I Cor. 15:3; Mat. 1:21; Rom. 8:1; 3:20,28; Gai. 2:16; Hébr. 7:19; Rom. 8:29,33; Act. 13:28; I Pier. 1:3-4; Rom. 10:3,5,9; Luc 1:77; Tite 3:5; Ps. 32:1; Rom. 4:5; Rom. 3:24,27; Phil. 3:9; IITim. 1:9; Ps. 115:1; I Cor 4:7; Rom. 4:2.

#### **Art. 23.**

Nous croyons que notre bien-être réside en la rémission de nos péchés à cause de Jésus-Christ, et qu'en elle est contenue notre justice devant Dieu, comme David et saint Paul nous enseignent déclarant la béatitude de l'homme à qui Dieu accorde la justice sans les oeuvres. Ce même apôtre dit que nous sommes justifiés gratuitement par la rédemption qui est en Jésus-Christ. Par conséquent nous tenons ce fondement ferme à jamais, donnant toute gloire à Dieu en nous humiliant et nous reconnaissant tels que nous sommes, sans rien présumer de nous-mêmes, ni de nos mérites. Nous nous appuyons et reposons en la seule obéissance du Christ crucifié, laquelle devient nôtre, quand nous croyons en lui. Elle est suffisante pour couvrir toutes nos iniquités, et nous rendre fermes, éloignant de nos consciences la crainte, l'horreur et l'angoisse pour nous approcher de Dieu, sans suivre la conduite de notre premier père Adam, qui tremblant s'était couvert de feuilles de figuier. Et de ce fait, s'il nous fallait comparaître devant Dieu, nous appuyant tant soit peu sur nous-mêmes ou sur quelque autre créature, nous serions - hélas! - engloutis. Pourtant chacun doit dire avec David: "O Seigneur, n'entre point en jugement avec tes serviteurs, car aucun vivant n'est juste devant toi."

Hébr. 11:7; Eph. 2:8; II Cor. 5:19; I Tim. 2:6; I Jean 2:1; Gea 3:7; Rom. 5:19; Rom. 4:6; Act. 4:12; Ez. 36:23,32; Deut. 27:26; Jacq. 2:10; Ps. 143:2; Luc 16:15; Job 1; I Cor. 4:4; Ps. 18:28; Soph. 3:11; Hébr. 10:20.

#### **Art. 24.**

Nous croyons que cette vraie foi, étant engendrée en l'homme par l'écoute de la parole de Dieu et par l'opération du Saint-Esprit, le régénère et le fait nouvel homme, le faisant vivre d'une nouvelle vie, l'affranchissant de la servitude du péché. Ainsi, en aucune manière cette foi justificante ne refroidit les hommes, pour les empêcher de faire le bien et de vivre saintement; au contraire sans elle ils ne feront jamais rien pour l'amour de Dieu, mais seulement pour l'amour d'eux-mêmes, par crainte d'être damnés. Il est donc impossible que cette sainte foi soit endormie en l'homme vu que nous ne parlons pas de la foi vaine; mais de celle que l'Ecriture appelle foi agissante par charité; elle amène l'homme à exercer les oeuvres que Dieu a commandées par sa parole. Les oeuvres procédant de la bonne racine de la foi sont bonnes et reçues devant Dieu, d'autant plus qu'elles sont toutes sanctifiées par sa grâce. Cependant elles n'entrent pas en compte pour nous justifier, car c'est par la foi en Christ que nous sommes justifiés avant même de faire des bonnes oeuvres: de toute façon elles ne pourraient être bonnes, de même que le fruit d'un arbre ne peut être bon, si l'arbre, lui, n'est bon. Nous faisons donc des bonnes oeuvres; non pour mériter, (car que mériterions-nous?); mais nous sommes plutôt redevables à Dieu pour les bonnes oeuvres que nous faisons, et non point lui envers nous; c'est lui qui met en nous le vouloir et le faire selon son bon plaisir, comme il est écrit: "Quand vous aurez fait tout ce qui est commandé, dites: nous sommes serviteurs inutiles; ce que nous devons faire nous l'avons fait." Cependant nous ne voulons pas nier que Dieu ne rémunère les bonnes oeuvres; mais c'est par sa grâce qu'il couronne ses dons. Au reste, bien que nous fassions des bonnes oeuvres, nous n'y fondons point notre salut; car nous ne pouvons faire aucune oeuvre qui ne soit souillée par notre chair et digne de punition. Si nous pouvions montrer une oeuvre parfaite, la mémoire d'un seul péché suffit pour la rejeter devant Dieu. Nous serions ainsi toujours dans le doute, flottant çà et là sans aucune certitude et nos pauvres consciences seraient toujours tourmentées, si elles ne se reposaient sur le mérite de la passion et mort de notre Sauveur.

Rom. 10:17; Jean 5:26; Eph. 2:4-5; Jean 8:36; Tite 2:12; Jean 15:1-17; Hébr. 11:6; I Tim. 1:5; Gai. 5:6; Tite 3:8; Rom. 9:32; Tite 3:5; Mat. 7:17; Rom. 14:23; Hébr. 11:4; Gen. 4:4; I Cor. 4:7; Phil. 3:13; Esa. 26:12; Gai. 3:5; I Thess. 2:13; Luc 17:10; Rom. 2:6; Apoc. 2:13; II Jean 8; Rom. 11:5(6,7); (Eph. 2:5); Esa. 64:6; I Cor. 3:11; Rom. 10:11; Hab. 2:4.

#### ***Art. 25.***

Nous croyons que les cérémonies et figures de la Loi ont cessé à la venue de Christ, et toutes les ombres ont pris fin de sorte que l'usage doit en être chez les chrétiens. Toutefois la vérité et la substance de celles-ci demeurent en Jésus-Christ, en qui elles ont leur accomplissement. Cependant nous usons encore des témoignages pris de la Loi et des Prophètes pour nous affermir en l'Evangile et pour régler notre vie en toute honnêteté, pour la gloire de Dieu, selon sa volonté.

Rom. 10:4; Gai. 3,4; Col. 2:17; II Pier. 1:19; 3:2.

#### ***Art. 26.***

Nous croyons que nous ne pouvons nous approcher de Dieu sinon par un seul Médiateur et Avocat Jésus-Christ le juste, qui pour cette cause a été fait homme, unissant ensemble la nature divine et humaine, afin que nous, les hommes, nous ayons accès à la majesté divine; autrement nous n'en aurions point eu. Mais ce Médiateur que le Père a ordonné entre lui et nous ne doit pas nous épouvanter par sa grandeur, de telle sorte que nous cherchions un autre à notre fantaisie; car il n'y a personne ni au ciel ni sur la terre qui nous aime plus que Jésus-Christ, lequel en la forme de Dieu s'est anéanti lui-même, prenant la forme d'homme et de serviteur pour nous, et s'est fait tout à fait semblable à ses frères. Si donc il nous fallait

trouver un autre intercesseur, qui nous aime plus que celui qui a donné sa vie pour nous, alors même que nous étions ses ennemis, qui aurions-nous trouvé? Et s'il faut trouver un intercesseur qui ait crédit et puissance, y a-t-il quelqu'un qui en a autant que celui qui est assis à la droite du Père et qui possède toute puissance au ciel et sur la terre? Et qui serait mieux exaucé que le propre Fils du Dieu bien-aimé? Cette seule défiance donc a amené cette coutume de déshonorer les saints au lieu de les honorer, faisant ce que jamais ils n'ont fait ni demandé; mais Us l'ont rejeté constamment, et selon leur devoir, comme cela apparaît par leurs écrits. Il ne faut pas ici prétendre que nous ne sommes pas dignes: car il n'est ici question de présenter nos prières en notre dignité; mais seulement en l'excellence et dignité de Jésus-Christ, dont la justice est devenue nôtre par la foi. Pourtant à juste droit l'apôtre voulant nous ôter cette folle crainte ou plutôt cette méfiance nous dit que Jésus-Christ a été fait tout à fait semblable à ses frères, afin qu'il fût Souverain Sacrificateur, miséricordieux et fidèle, pour purifier les péchés du peuple; parce qu'il a souffert étant tenté, 0 est aussi puissant pour secourir ceux qui sont tentés. Ensuite afin de nous donner plus de courage pour nous approcher de lui, il dit: "Puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus, Fils de Dieu, tenons fermement la confession de notre foi. Car nous n'avons point un souverain sacrificateur incapable de compatir à nos faiblesses, mais qui a été tenté comme nous à tous égards sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de grâce afin que nous obtenions miséricorde, et trouvions grâce pour être aidés." Le même apôtre dit que nous avons la liberté d'entrer dans le lieu Saint par le sang de Jésus: "Approchons-nous donc, dit-il, en certitude de foi." Christ possède un sacerdoce non transmissible, c'est pourquoi il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur. Que faut-il d'autre puisque Christ lui-même déclare: "Je suis la voie, la vérité, la vie; nul ne vient au Père que par moi"? Pour quelle raison chercherions-nous un autre avocat? Puisqu'il a plu à Dieu de nous donner son Fils pour être notre Avocat, ne le laissons pas pour en prendre un autre, ou plutôt chercher sans jamais trouver. Car quand Dieu nous l'a donné il savait bien que nous étions pécheurs. Pourtant, en suivant le commandement de Christ, nous invoquons le Père céleste par Christ notre seul Médiateur comme l'Oraison dominicale nous l'enseigne, étant assurés que "tout ce que nous demanderons au Père en son Nom, nous l'obtiendrons."

I Tim. 2:5; I Jean 2:1; Rom. 8:26; Deut. 4:24; Ex. 20:19; Esa. 43:22; Luc 18:19; Eph. 3:19; I Jean 4:10; Phil. 2:7; Jean 15:13; Mat. 28; Rom. 5:8; Hébr. 1:3; Esa. 55:1-3; Mat. 11:28; Ps. 115:1; AcL 14:15; 10:26; Hébr. 9:24; Jean 11:9; Act. 4:12; I Cor. 1:30; Ps. 34:7; Jér. 2:5; Jér. 17:5,7; Hébr. 2:17,18; 4:14-16; Eph. 2:18; Hébr. 10:19; Hébr. 7:25; Jean 14:6; I Tim. 2:5; I Jean 2:1; Rom 8:34; Luc 11:2; Jean 14:13; Jér. 16:20; Hébr. 13:15.

#### **Art. 27.**

Nous croyons et confessons une seule Eglise catholique, ou universelle, laquelle est une sainte congrégation et assemblée des vrais fidèles chrétiens, espérant leur salut de Jésus-Christ, lesquels sont lavés par son sang, sanctifiés et scellés par le Saint-Esprit. Cette Eglise a été dès le commencement du monde, et sera ainsi jusqu'à la fin, comme il apparaît en ce que Christ est Roi éternel, qui ne peut rester sans sujets. Cette sainte Eglise est maintenue par Dieu contre la rage de tout le monde, j'avoue que pour quelque temps elle soit bien petite en apparence aux yeux des hommes, et quasiment éteinte. (Mais), le Seigneur, pendant le temps si dangereux qu'était celui d'Achab, s'était réservé sept mille hommes qui n'avaient ployé le genou devant Baal. Aussi cette sainte Eglise n'est point située, attachée, limitée en un certain lieu, ou à certains personnages; mais elle est répandue et dispersée par tout le monde, toutefois étant aussi jointe et unie de coeur, et de bonne volonté, en un même Esprit par la vertu de la foi.

Ps. 46:6; Jér. 31:36; Ps. 102:14; Mat. 28:20; II Sam. 7:16; Luc 1:32; Ps. 89:37; 110:4; Rom. 11; I Rois 19:18; II Tîm. 2:19; Luc 17:21; Mat. 11:25; Act. 4:32; Eph. 4:4; I Pier. 3:20; Gen. 22:18; Mat. 16:18; Esa. 1:9; Rom. 9:29; Joël 3:5; Act. 2:21.

**Art. 28.**

Nous croyons que puisque cette sainte assemblée et congrégation est celle des sauvés, et qu'il n'y a point de salut en dehors d'elle, que nul, quel que soit son état et sa qualité, ne doit s'isoler, pour se contenter de sa personne. Tous ensemble ils doivent s'y ranger et unir, entretenant l'unité de l'Eglise, se soumettant à son instruction et à sa discipline, ployant sous le joug de Jésus-Christ, servant à l'édification des frères selon les dons que Dieu a mis en eux, comme membres communs d'un même corps. Afin que cela subsiste, c'est le devoir de tous les fidèles, selon la Parole de Dieu, de se séparer de ceux qui ne sont point de l'Eglise, pour se ranger à cette assemblée en quelque lieu que Dieu l'ait mise, même si les magistrats et les édits des princes s'y opposent et que la mort et la punition corporelle en dépendent. Ainsi tous ceux qui s'en retirent ou ne s'y rangent s'opposent à l'ordonnance de Dieu.

Eph. 4:12; Hébr. 2:12; Esa. 49:22; 52:11-12; Act. 4:17,19; Hébr. 10:25; Act. 7:54-59; 18:13.

**Art. 29.**

Nous croyons qu'il faut diligemment discerner et avec prudence par la Parole de Dieu, quelle est la vraie Eglise, à cause de toutes les sectes qui sont aujourd'hui présentes et qui se réclament de ce nom d'Eglise. Nous ne parlons pas ici de la compagnie des hypocrites, qui se mêlent aux bons dans l'Eglise, et cependant n'en sont point, Us y sont présents quant au corps; mais nous distinguons le corps et la communion de la vraie Eglise d'avec toutes les autres sectes, qui se disent l'Eglise. Les marques pour identifier la vraie Eglise sont les suivantes: l'Eglise use de la pure prédication de l'Evangile, elle use de la pure administration des sacrements comme Christ les a ordonnés; la discipline ecclésiastique est en usage pour corriger les vices; bref, on a pour règle la pure Parole de Dieu, rejetant toutes choses contraires à celle-ci, tenant Jésus-Christ pour le seul Chef. Par cela on peut être assuré de connaître la vraie Eglise, et ce n'est le devoir de personne d'en être séparé. Quant à ceux qui sont de l'Eglise, on les peut connaître par les marques des chrétiens, à savoir, par la foi; lorsqu'ils ont reçu un seul Sauveur Jésus-Christ, ils fuient le péché, ils suivent la justice, aimant le vrai Dieu et leurs prochains, ils ne se détournent ni à droite ni à gauche, ils crucifient leur chair avec ses actes. Non qu'ils n'aient aucune infirmité en eux, toutefois ils combattent par l'Esprit, chaque jour, ayant continuellement recours au sang, à la mort, à la passion, et à l'obéissance du Seigneur Jésus, par la foi en qui ils obtiennent la rémission de leurs péchés. Quant à la fausse Eglise, elle attribue à elle-même et à ses ordonnances plus d'autorité qu'à la Parole de Dieu; elle ne veut s'assujettir au joug de Christ, n'administre point les sacrements que Christ a ordonnés par sa parole, mais ajoute et retranche comme il lui plaît, se fonde sur les hommes plus que sur Jésus-Christ, persécute ceux qui vivent saintement selon la Parole de Dieu et condamnent les vices, les avarices et les idolâtries. Il est facile de distinguer la vraie Eglise de la fausse.

Mat. 13:24-30; II Tim. 2:18-20; Rom. 9:6; Eph. 2:20; Jean 10:4,14; Mat. 28:20; Gai. 1:8; I Cor. 11:20; Col. 1:21-23; Act. 17:11; Jean 18:37; Eph. 1; Jean 8:47; 17:20; Jean 4:2; Rom. 6:2; Gai. 5:24; 5:17; Rom. 7:5; Col. 1:12; 2:18-19; Ps. 2:2-3; Apoc. 2:9; 17:3; Jean 16:2.

**Art. 30.**

Nous croyons que cette vraie Eglise doit être gouvernée selon la discipline spirituelle que

notre Seigneur nous a enseignée par sa Parole: il y a des ministres ou pasteurs pour prêcher la Parole de Dieu et pour administrer les sacrements; il y a aussi des surveillants et des diacres. Ceux-ci, avec les pasteurs, sont comme le sénat de l'Eglise et par ce moyen ils préservent la vraie religion et gardent la vraie doctrine, corrigeant spirituellement et tenant en bride les hommes vicieux afin aussi que les pauvres et les affligés soient secourus et consolés si besoin est. Le bon ordre régnera ainsi en l'Eglise, lorsque des hommes fidèles seront élus, selon la règle qu'en donne saint Paul à Timothée.

I Cor. 4:1,2; II Cor. 5:20; Jean 20:23; Act. 26:18; I Cor. 15:10; Luc 10:16; Gai. 2:8; Tite 1:5; I Tim. 3.

**Art. 31.**

Nous croyons que les ministres de la Parole de Dieu, les anciens et les diacres doivent être élus en leurs offices par l'élection légitime de l'Eglise, avec l'invocation du Nom de Dieu, dans l'ordre, comme la Parole de Dieu le veut. Chacun doit donc se garder de s'imposer par des moyens illicites, mais attendre qu'il soit appelé de Dieu, afin qu'il ait le témoignage de sa vocation, pour être assuré qu'elle lui vient du Seigneur. Quant aux ministres de la Parole, en quelques lieux qu'ils soient, ils ont une même puissance et autorité, étant tous ministres de Jésus-Christ, seul Evêque universel et seul Chef de l'Eglise. Et afin que la sainte ordonnance de Dieu ne puisse être violée ou méprisée, nous disons que chacun doit avoir une estime singulière pour les ministres de la Parole et les anciens de l'Eglise, pour l'œuvre qu'ils font, et rester en paix sans murmure ni dispute dans la mesure du possible.

Act. 6:3-4; ITim.4:13-14; Act. 1:23; 13:2; ITim. 5:22; I Cor. 12:28; Rom. 12:4-8; I Cor. 3:8; Rom. 12:7-8; II Cor 5:19; Act. 26:18; Esa. 61:1; Eph. 1:22; Col. 1:28; IThess. 5:12-13; Hébr. 13:17.

**Art. 32.**

Bien qu'il soit utile et bon aux gouverneurs des Eglises d'établir et de disposer d'un certain ordre entre eux pour entretenir le corps de l'Eglise, nous croyons cependant qu'ils doivent toutefois se garder de décliner ce que Christ, notre seul Maître, nous a ordonné. Nous rejetons toute invention humaine et toutes les lois qu'on voudrait introduire pour servir Dieu et par elles lier et restreindre les consciences de quelque manière que ce soit. Nous recevons donc seulement ce qui est propre pour préserver la concorde et l'union, et observer tout en l'obéissance de Dieu, ce qui implique aussi l'excommunication faite selon la Parole de Dieu.

Col. 2:6-7; Mat. 15:9; Esa. 29:13; Gai. 5:1; Rom. 16:17-18; Mat. 18:17; I Cor. 5:5; ITim. 1:20.

**Art. 33.**

Nous croyons que notre Dieu ayant égard à notre faiblesse et infirmité nous a ordonné des sacrements pour sceller en nous ses promesses, pour nous donner les gages de sa bonne volonté et grâce, et pour nourrir et soutenir notre foi. Il les a ajoutés à la Parole de l'Evangile, pour que nous puissions mieux nous représenter ce qu'il nous donne à entendre par sa parole, ce qu'il fait intérieurement en nos cœurs, en ratifiant en nous le salut qu'il nous communique. Car ce sont les signes et sceaux visibles de la chose intérieure et invisible, par lesquels Dieu besogne en nous par la vertu du Saint-Esprit. Les signes donc ne sont pas vains ni vides pour nous tromper et nous décevoir, car ils ont Jésus-Christ pour leur vérité, sans lequel ils ne seraient rien. Davantage, nous nous contentons du nombre des sacrements que Christ notre Maître nous a ordonné, deux seulement, à savoir le sacrement du Baptême et de la Sainte

Cène de notre Seigneur Jésus-Christ.

Rom. 4:11; Gen. 9:13; 17:10-11; Ex. 12:1-28; Col. 2:11; I Cor. 5:7; Mat. 28:19; 26:26; Rom. 10:29; Col. 1:11; I Pier. 3:20; I Cor. 10:2.

**Art. 34.**

Nous croyons et confessons que Jésus-Christ, qui est la fin de la Loi, par son sang répandu, a mis fin à toute autre effusion de sang qu'on pourrait ou voudrait faire pour propitiation ou satisfaction des péchés. Ayant aboli la circoncision qui se faisait par le sang, Il a ordonné au lieu de celle-ci le sacrement du Baptême, par lequel nous sommes reçus en l'Eglise de Dieu et séparés de tous les autres peuples et de toutes les religions étrangères, pour être entièrement dédiés à lui, portant sa marque et son enseigne; celui-ci nous sert de témoignage, qu'il nous sera Dieu pour toujours, étant notre Père gracieux. Il a donc commandé de baptiser tous ceux qui sont siens au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit avec de l'eau pure, nous signifiant par cela, que comme l'eau lave les ordures du corps quand elle est répandue sur nous, ainsi le sang de Christ par le Saint-Esprit fait de même intérieurement en l'âme, l'arrosant et la nettoyant de ses péchés, nous régénérant d'enfants de colère en enfants de Dieu. Non que l'eau matérielle fasse cela; mais c'est le précieux sang du Fils de Dieu répandu, qui est notre Mer Rouge par laquelle il nous faut passer pour sortir hors de la tyrannie de Pharaon, qui est le diable, et pour entrer en la terre spirituelle de Canaan. Ainsi les ministres nous donnent de leur part le sacrement et ce qui est visible; mais notre Seigneur donne ce qui est signifié par le sacrement, à savoir les dons et les grâces invisibles, lavant, purgeant et nettoyant nos âmes de toutes impuretés et iniquités, renouvelant nos coeurs et les remplissant de toute consolation, nous donnant la vraie assurance de sa bonté paternelle, nous revêtant du nouvel homme et nous dépouillant du vieil avec tous ses agissements. Pour cette raison nous croyons que quiconque prétend parvenir à la vie éternelle doit être baptisé une seule fois, sans jamais réitérer celui-ci; car nous ne pouvons naître deux fois. Toutefois, ce Baptême ne nous profite pas seulement quand l'eau est sur nous et que nous la recevons; mais encore il nous profite durant toute notre vie. Nous dénonçons donc l'erreur des anabaptistes qui ne se contentent pas d'un seul Baptême une fois reçu, mais condamnent celui des petits enfants des fidèles; nous croyons devoir baptiser et sceller du signe de l'alliance ces petits enfants comme les petits enfants étaient circoncis en Israël sur les mêmes promesses faites à nos enfants. Et aussi, à la vérité, Christ n'a pas moins répandu son sang pour laver les petits enfants des fidèles qu'il a fait pour les grands. Ils doivent recevoir le signe et le sacrement de ce que Christ a fait pour eux; comme le Seigneur commandait en la Loi, qu'on leur communique le sacrement de la mort et passion de Christ quand ils étaient des nouveaux-nés en offrant pour eux un agneau, qui était le sacrement de Jésus-Christ. Ce que faisait la circoncision au peuple juif, le Baptême le fait davantage envers nos enfants. C'est la raison pour laquelle saint Paul appelle le Baptême la circoncision de Christ.

Mat. 28:19; I Cor. 6:11; Tite 3:5; Hébr. 9:14; I Jean 1:7; I Pier. 1:2; 2:24; I Jean 5:16; Jean 19:34; I Cor. 3:7; Rom. 6:3; Eph. 5:26; Act. 22:16; I Pier. 3:21; Gai. 3:27; I Cor. 12:13; Eph. 4:5; Hébr. 6:1-2; Act. 8:16; 2:38,41; Mat. 19:14; I Cor. 7:14; Gen. 17:11; Col. 2:11-12; Lévit. 12:6.

**Art. 35.**

Nous croyons et confessons que notre Sauveur Jésus-Christ a ordonné et institué le sacrement de la Sainte Cène pour nourrir et vivifier ceux qu'il a déjà régénérés et incorporés en sa famille, qui est son Eglise. Or, ceux qui sont régénérés ont en eux deux vies: l'une corporelle et temporelle, qu'ils ont dès leur première naissance et qui est commune à tous, l'autre

spirituelle et céleste, qui leur est donnée en la seconde naissance qui se fait par la parole de l'Évangile en la communion au corps de Christ; cette vie n'est commune qu'aux élus de Dieu. Ainsi Dieu nous a ordonné pour l'entretien de la vie corporelle et terrestre un pain terrestre et matériel qui est propre à cela, ce pain commun à tous, comme aussi est la vie; mais pour entretenir la vie spirituelle et céleste, celle des fidèles, il leur a envoyé un pain vivant descendu du ciel, à savoir Jésus-Christ, celui qui nourrit et entretient la vie spirituelle des fidèles; ce pain est mangé, c'est-à-dire appliqué et reçu par la foi en l'Esprit. Pour symboliser ce pain spirituel et céleste, Christ a ordonné un pain terrestre et visible, qui est le sacrement de son corps. Pour nous assurer que nous prenons véritablement et tenons le sacrement en nos mains, le mangeons et le buvons en nos bouches, il nous a donné le vin pour le sacrement de son sang. Ainsi notre vie est vraiment vivifiée par la foi (qui est la main et la bouche de notre âme), nous recevons le vrai corps et le vrai sang de Christ notre seul Sauveur en nos âmes pour notre vie spirituelle.

Or, c'est une chose sûre que Jésus-Christ ne nous a pas recommandé ses sacrements pour rien, n'a fait en nous tout ce qu'il représente par ces signes sacrés, quoique la manière outre passe nos entendements et nous est incompréhensible, comme l'opération de l'Esprit de Dieu est secrète et incompréhensible. Cependant nous ne croyons pas que ce qui est mangé soit le propre corps de Christ, corps naturel, et que ce qui est bu soit son propre sang, et nous ne croyons pas que nous le mangeons par la bouche, mais par l'Esprit de la foi. Jésus-Christ demeure toujours assis à la droite de Dieu son Père dans les cieux et ne se lasse pas de communiquer avec nous par la foi. Ce banquet est une table spirituelle en laquelle Christ communique avec nous avec toutes ses grâces et nous fait profiter en elle, tant de sa personne que du mérite de sa mort et de sa passion; nourrissant, fortifiant et consolant notre pauvre âme désolée par le manger de sa chair, la soutenant et la recréant par le breuvage de son sang. Bien que ces sacrements sont conjoints à la chose signifiée, ils ne sont toutefois pas reçus de tous avec ces deux choses. L'incrédule participe au sacrement pour sa condamnation; il n'en reçoit pas la vérité: comme Judas et Simon le Magicien qui recevaient tous deux le sacrement, mais non Christ signifié par celui-ci, et qui n'est communiqué qu'aux seuls fidèles. Finalement nous recevons le saint sacrement en l'assemblée du peuple de Dieu avec humilité et respect en remémorant entre nous la mort de Christ notre Sauveur avec actions de grâces et en confessant notre foi et notre religion chrétienne. C'est pourquoi nul ne doit se présenter s'il ne s'est bien éprouvé lui-même, de peur qu'en mangeant de ce pain et en buvant de cette coupe il ne mange et ne boive son jugement. Bref par la participation à ce saint sacrement nous sommes mus d'un ardent amour envers Dieu et nos prochains. Nous rejetons toutes les confusions et inventions qui méritent la réprobation (damnables) que les hommes ont ajoutées et mêlées aux sacrements, comme les profanations de ceux-ci, et nous disons qu'on doit se contenter de l'ordre que Christ et les apôtres nous en ont enseigné, et parler comme ils en ont parlé.

Mat. 26:26; Marc 14:22-24; Luc 22:19; I Cor. 11:23-24; Jean 3:6; 10:10; 5:25; 6:48,51,63; I Cor. 10:27; Eph. 3:17; Jean 6:35; I Cor. 10:16; Marc 16:14; I Cor. 10:3-4; 11:29; I Cor. 2:14; Act. 2:42; Act. 20:7; I Cor. 11:28.

### **Art. 36.**

Nous croyons que notre Dieu, qui est bon, à cause de la corruption du genre humain a ordonné des rois, des princes et des magistrats, voulant que le monde soit gouverné par des lois et les polices, et que le débordement (dissolu) des hommes soit réprimé et qu'entre les hommes tout se fasse en bon ordre. Pour cette fin, il a mis le glaive entre les mains du magistrat pour punir les méchants et protéger les gens de bien. Non seulement leur office

consiste à prendre garde et à veiller sur la police, mais aussi à maintenir le saint ministère, et ruiner toute idolâtrie et tout faux service de l'anti-Christ, et avancer le Royaume de Jésus-Christ, prêcher partout la parole de l'Evangile, afin que Dieu soit honoré et servi par chacun, comme il l'ordonne dans sa Parole. Davantage chacun, de quelque qualité, condition ou état qu'il soit, doit être soumis aux magistrats, payer les impôts, les avoir en honneur et les respecter, et leur obéir en ce qui ne contredit pas la Parole de Dieu; priant pour eux, afin que le Seigneur les dirige dans toutes leurs voies, et que nous puissions mener une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté. Ainsi, nous condamnons les anabaptistes et autres rebelles, et en général tous ceux qui veulent rejeter les autorités et magistrats et renverser la justice, en établissant des communautés de biens en confondant la décence et le bon ordre que Dieu a établi parmi les hommes.

Ex. 18:20; Rom. 13:1; Prov. 8:15-16; Jér. 22:3; Ps. 82; Deut. 1:16; 16:18; 17:14-15; Ps. 101; Jér. 21:12; Jug. 21:25; Dan. 2:21,22; (Dan. 5:21); Esa. 49:23; II Rois 15:12; Luc 22:25; I Pier. 2:17; Tite 3:1; Mat. 17:27; Act. 4:17-19; Osée 5:11; Jér. 27:5; II Pier. 2:10; Jude 1:10; I Tira. 2:2.

### **Art. 37.**

Enfin, nous croyons selon la Parole de Dieu que, quand le temps fixé du Seigneur sera venu (inconnu de toutes les créatures) et le nombre des élus complet, notre Seigneur Jésus Christ viendra corporellement et visiblement, du ciel, comme il y est monté, dans sa gloire et sa majesté, pour se déclarer le Juge des vivants et des morts, consumant par le feu et les flammes ce vieux monde afin de le purger. Toutes les créatures humaines, tant hommes que femmes et enfants, qui auront existé depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, comparaitront personnellement devant ce Juge, avertis par la voix de l'archange et par le son de la trompette divine. Car tous ceux qui auront auparavant été morts, ressusciteront de la terre, l'esprit joint et uni avec le corps dans lequel il a vécu. Quant à ceux qui survivront, ils ne mourront point comme les autres; mais en un clin d'oeil seront changés, de corruption en incorruptibilité. Alors les livres seront ouverts (c'est-à-dire les consciences) et les morts jugés selon leurs actes en ce monde, soit bien, soit mal. Les hommes rendront compte de toutes les paroles oiseuses qu'ils auront prononcées, ce que le monde tient pour jeux et passe-temps; alors les secrets et les hypocrisies des hommes seront découverts publiquement. Ce jugement est horrible et épouvantable pour les iniques et les méchants, mais fort désirable et de grande consolation pour les justes et les élus, étant donné que leur rédemption totale sera alors complète et qu'ils recevront les fruits des labeurs et travaux qu'ils auront endurés, leur innocence sera ouvertement connue de tous; ils verront la vengeance redoutable que Dieu fera (subir) aux méchants qui les auront tyrannisés, affligés et tourmentés en ce monde. Ils seront convaincus par le propre témoignage de leurs consciences et seront rendus immortels de telle façon que ce sera pour eux le tourment du feu éternel, préparé pour le diable et ses anges.

Au contraire, les fidèles et les élus seront couronnés de gloire et d'honneur: le Fils de Dieu confessera leur nom devant Dieu son Père et les saints anges élus, toutes larmes seront essuyées de leurs yeux. Leur cause, qui à présent est condamnée par plusieurs juges et magistrats comme hérétique et vile, deviendra la cause du Fils de Dieu; la récompense gratuite que le Seigneur leur fera posséder sera une gloire telle que jamais aucun coeur d'homme n'aurait pu imaginer. Nous attendons ce grand jour avec (un ardent) désir, pour bénéficier pleinement des promesses de Dieu (faites) en Jésus Christ, notre Seigneur.

Mat. 25:13; I Thess. 5:1-2; Mat. 24:36; Apoc. 6:10-11; Act. 1:11; II Pier. 3:10; Mat. 24:30;

Apoc. 21:10-11; Mat. 25:31; Jude 1:15; IPier. 4:5; II Tim. 4:1; I Thess. 4:16; I Cor. 15:51; Mat 11:22; Marc 12:18; Mat 23:13-14; Jean 5:29; Rom. 2:5-7; Hébr. 6:2; 9:27; Mat. 12:36; II Thess. 1:5; (Hébr. 10:27); I Jean 4:17; Apoc. 14:7; Luc 14:14; II Cor. 5:10; Apoc. 21:8; Apoc. 22:12; Dan. 7; Mat. 25:41; II Pier. 2:9; Esa. 25:8; Mat. 10:32-33; Apoc. 21:4; Esa. 66:5; I Cor. 2:9.